

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-104	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2026
ATTRIBUTION DES PRIX AUX LAUREATS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
Chantal GAUMER
Maire-Adjointe

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Politique de la Ville – Ecologie du quotidien et mobilités douces		2	30.09.2026	4	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				22	2026-104

OBJET	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2026 – ATTRIBUTION DES PRIX AUX LAUREATS
-------	--

BL/EA

Chers Collègues,

Chaque année, la Ville s'associe au concours des maisons fleuries organisé par le Conseil Départemental.

Le jury a effectué la visite des décorations florales le 29 juillet 2026. Il a évalué ces décorations et a attribué une note à chaque candidat. En fonction de la note obtenue, un classement a été arrêté et un prix a été fixé sur le barème suivant :

Note obtenue sur 30	Valeur du prix
De 24 à 30	100 €
De 20 à 23,99	80 €
De 15 à 19,99	70 €
Inférieure à 15	0 €

Le classement définitif par catégorie s'établit comme suit :

1^{ère} catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue

PRIX	NOTE OBTENUE SUR 30	VALEUR DES PRIX ATTRIBUES en € en 2026
1 ^{er}	25.87	100 €
2 ^{ème}	25.68	100 €
3 ^{ème}	23.31	80 €
4 ^{ème}	23.25	80 €
5 ^{ème}	21.68	80 €
6 ^{ème}	19.75	70 €
7 ^{ème}	19.70	70 €
8 ^{ème}	19.68	70 €
9 ^{ème}	19.37	70 €
10 ^{ème}	19.06	70 €
11 ^{ème}	18.68	70 €
12 ^{ème}	18.43	70 €
13 ^{ème}	18.37	70 €
14 ^{ème}	17.70	70 €
15 ^{ème}	17.68	70 €
16 ^{ème}	15.31	70 €
17 ^{ème}	15.25	70 €
18 ^{ème}	15.15	70 €
19 ^{ème}	15	70 €
TOTAL		1.420 €

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2025	2026-104	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

2^{ème} catégorie : Maison avec cour ou terrasse visible de la rue

PRIX	NOTE OBTENUE SUR 30	VALEUR DES PRIX ATTRIBUES en € en 2026
1 ^{er}	20.62	80 €
2 ^{ème}	19.31	70 €
3 ^{ème}	18.27	70 €
4 ^{ème}	17.81	70 €
5 ^{ème}	15.25	70 €
6 ^{ème}	15.10	70 €
TOTAL		430 €

3^{ème} catégorie : Maison sans terrain avec fenêtres, murs ou balcons fleuris

PRIX	NOTE OBTENUE SUR 30	VALEUR DES PRIX ATTRIBUES en € en 2026
1 ^{ère}	23.62	80 €
2 ^{ème}	22.43	80 €
3 ^{ème}	22.06	70 €
4 ^{ème}	19.12	70 €
5 ^{ème}	15.25	70 €
6 ^{ème}	15	70 €
TOTAL		450 €

Ces prix seront attribués à chaque lauréat sous forme de chèques cadeaux UCIA pour une valeur totale de 2.300 €.

Il est proposé d'associer aux prix indiqués ci-dessus un livre par lauréat (« **Adapter son jardin nourricier au changement climatique** » - **terre & Humanisme Edition Actes Sud**).

Le montant global de cet achat s'élève à **304,73 €**.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ALLOUER comme ci-dessus exposé, aux lauréats les prix pour le concours des maisons fleuries 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026